# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 15 MARS 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI, 15 MARS 1871.


VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eug. Tourné, à 10 1/2 heures, au Bonded Warehouse de P. E. Braislour, 116, 118 et 120 rue [illegible]—324 barriques vin rouge, de Bordeaux ; 50 barriques de Marseille ; vin blanc, malaga, porto, sardines, petits pois, 120 futailles eaux-de-vie Cognac, bière forte et ale, et vermouth.

Par F. Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles —Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par O. Léonnent, au No 60 de la rue de Chartres —Coutellerie de table, canifs, habillements, chapeaux.

Par Hoffman, Marks & Co.—Au No 22 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingeries.

Par S. Guinault, à 11 heures, à l'encoignure des rues Broad et St. Bernard, continuation de la vente de la vacherie de M. Dominique Saux.

ATTENTION !

Vente par catalogue, à crédit, à 10 1/2 heures, au Bonded Warehouse de l'importateur, P. E. Braislour—cognac, sardines, vins, petits pois, ale, etc., par Eug Tourné.

Vente d'Articles Chinois—Le reste de la cargaison de la barque Lawrence sera vendu le [illegible] courant à 11 heures du matin. De beaux [illegible] et des articles de fabrication chinoise. Une variété de marchandises curieuses seront mises à l'enchère, pièce par pièce, ce qui permet à tout le monde de profiter du prix d'encan même pour le détail.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MERCREDI.

ACADEMIE DE MUSIQUE — Troupe Gaieté de spécialité.

ST CHARLES—Eustache, the Man of Destiny.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

## La Taxe d'Ecoles.

Dans notre numéro du 8 février, nous disions ce qui sait au sujet du nouveau bill sur l'éducation publique préparé par M Conway :

Ce qui ressort, pour nous, de cette loi c'est que la ville de la Nouvelle-Orléans va se trouver grevée d'une taxe qui lui sera imposée par M. Conway ou ses subordonnés. Suivant l'ancienne loi, les électeurs des villes devaient être appelés à voter sur la taxe d'écoles. Cette taxe était donc facultative pour eux puisqu'ils avaient le droit de la rejeter. D'après la nouvelle loi, au contraire, c'est le Conseil des Directeurs, nommé par le surintendant d'Etat, qui fixera la taxe, le Conseil de Ville, n'aura d'autre mission que de l'encaisser.

"Il est évident que M.Conway a fait présenter cette loi parce qu'il craignait que la population blanche, outrée du mélange des races dans les écoles, ne votât en masse contre la taxe. Il y a longtemps, d'ailleurs, que les électeurs auraient dû être convoqués dans leurs wards pour voter sur cette question, mais on s'est dispensé de les appeler."

Le bill est devenu loi et les contribuables ne vont pas tarder à en ressentir les effets.

Le Conseil des Ecoles, appelé improprement "City School Board" puisque la ville ne participe en rien au choix de ses membres, s'est réuni sous la présidence du juge Dibble. Etaient présents MM. Boothby, Cooper, Clay, Hahn, Jackson, Lubert, Longstreet, Lynn, Matlock, Pierre Pinchback et Foy.

Sur le rapport de M. Hahn, il a été adopté un budget qui porte les dépenses pour l'année courante à $480,000 et qui fixe la taxe à payer par la ville sur ce montant à $350,000. En conséquence, le Conseil des Ecoles requiert par une résolution le Conseil des Administrateurs de la ville de lever un taxe spéciale pour couvrir cette somme.

Suivant le rapport du maire Flanders que nous avons donné l'analyse en décembre dernier, le budget des recettes et dépenses, évaluées pour 1871, présentait un total de $1,966,848. Or, dans les dépenses nous n'avons vu figurer aucune somme pour les Ecoles publiques. La somme de $350,000, dont il s'agit, n'augmentera pas moins, et puisqu'elle sera couverte par une taxe spéciale, mais elle augmentera les charges des contribuables.

Voici quel sera le budget des dépenses :

| | |
|---|---|
| Passif suivant les évaluations | $5,511,288 |
| Ecoles publiques | 350,000 |
| Police métropolitaine | 800,000 |
| Total | $6,661,288 |

Nous avons déjà soutenu que la Législature n'avait pas le pouvoir de faire imposer aux villes des taxes sans le consentement de ces villes ou de leurs représentants régulièrement élus. La taxe des Ecoles comme celle de la Police métropolitaine rentrent pas dans cette catégorie, puisqu'elles sont fixées par des Conseils, dont l'un est nommé par M. Conway, surintendant des Ecoles, et l'autre, par le gouverneur. Mais il est probable que l'on se soumettra à l'une comme on s'est soumis à l'autre, sans tenter, pour la seconde, une résistance légale qui, vu les procédés, n'a aucune chance d'être bien accueillie par la Cour Suprême.

LES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — Nos journaux de France nous arrivent, depuis quelque temps, si irrégulièrement, que nous avons été obligé d'intervertir l'ordre de ces séances dans la publication que nous en faisons. Après avoir donné les séances du 17 et du 18 février nous donnons aujourd'hui celle du 16 en même temps que le discours de M. Thiers, prononcé dans la séance du 19. Nous publierons dans notre édition du soir, le compte-rendu de cette dernière séance.

☞ Gants blancs à 1, 2, 3 et 4 boutons, chez Guéblé & Nippert.

## Souscription Française.

Dans la liste de souscriptions qui a paru dans notre numéro du 23 octobre figure une somme de $65 00 en regard du nom de M. E. Sillan. Cette somme était le produit de diverses souscriptions recueillies par M Sillan, souscriptions dont la liste avait été égarée. M. Sillan a pu en retrouver le double dont il nous envoie copie, en y ajoutant le second versement fait par un des souscripteurs. Voici cette liste :

| | | | |
|---|---|---|---|
| [illegible] Stacy | $5 00 | T Mancel | 5 00 |
| [illegible] | 5 00 | M Bloch | 5 00 |
| [illegible] | 5 00 | Curé Cuny (Chopuntae) | |
| [illegible] | 5 00 | N Moutta | 5 00 |
| [illegible] | 5 00 | A. E. Etienne | 5 00 |
| [illegible] | 5 00 | J Magier | 5 00 |
| [illegible] | 5 00 | Isidore Mazaroval | 12 00 |
| [illegible] | 5 00 | Peyrot & Frère | 1 50 |
| [illegible] | 5 00 | P. Pecot | 2 00 |
| [illegible] Labarette | 5 00 | Viesme | 2 00 |

Versée 2me souscription ... $65 00

LIBRAIRIE FRANÇAISE.—La maison Victor Hébert & Cie., 59 rue de Chartres, rappelle au public qu'elle a seule l'agence directe des journaux illustrés de Paris, de la *Revue des Deux Mondes*, des *Modes Parisiennes*, etc., et qu'elle se charge de prendre des abonnements aux journaux et publications de l'Europe et de l'Amérique. Elle a toujours en magasin un grand assortiment d'articles de bureaux et de Papiers Peints.

☞ AVIS AUX HAVANAIS. — Spécialité pour le nettoyage des chapeaux Panamas, au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit : "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 130, à la Nlle-Orléans.

☞ La phthisie commence par des affections dans les bronches. On peut éviter cette maladie mortelle par les premiers soins : le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS a la vertu souveraine de prévenir et de guérir les affections pulmonaires. A la moindre toux, au moindre rhume, usez-en de suite. Ce précieux sirop est préparé par la pharmacie Laplace.

☞ Nouvel envoi de gants de peau à 75c la paire, chez Guéblé & Nippert.

☞ A l'enseigne de Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale, nettoyage de Panamas, sans acide. Chapeaux de saison, à bon marché.

## Assemblée Nationale.

*Séance du 16 février.*

Présidence de M. BENOIST D'AZY, président d'âge.

La séance est ouverte à une heure.

M. Varoh. — Lorsque l'Assemblée, par une manifestation unanime, a rendu hier un éclatant hommage à l'héroïsme des villes de Strasbourg et de Belfort, elle a entendu y comprendre les autres glorieuses cités de l'Est comme Toul qui a arrêté pendant six semaines l'armée prussienne, et Bitche qui tient encore entre ses mains le drapeau tricolore. (Oui ! oui ! Très bien ! très bien !

M. le Président. — Tel a été, en effet, le sentiment de l'Assemblée qui a voulu rendre un patriotique hommage à tous les efforts du dévouement et du courage. (Très bien !)

Un membre. — N'oublions pas Montmédy et Metz. (Non ! Non !)

Un membre. — Si l'on voulait parler de tous les héroïsmes, l'énumération serait longue.

M. Freneau. — Quoique le procès-verbal ne puisse tenir compte de ce qui se passe en dehors de cette enceinte, je tiens à réduire à leur juste valeur, en les démissant, des manifestations extérieures dont il y aurait danger à exagérer ou à méconnaître la portée.

Paris, dans sa liberté, nous a envoyé ses représentants ; leur parole sera respectueusement écoutée dans cette enceinte, par égard non-seulement pour leur talent, mais aussi pour les lumières et le patriotisme de la grande cité qui les a nommés. Malheureusement il en est parmi eux qui sont couverts du sang de la guerre civile. (Interruption à gauche.) Je les conjure tous de vouloir bien se joindre à nous pour obtenir que la liberté vraie, la liberté de discussion reste ici dans notre personne à l'abri de toute insulte. (Bruit à gauche. Approbation.)

Le procès-verbal est adopté.

COMMUNICATION.

M. le président donne communication d'une dépêche télégraphique par laquelle M. le général Faidherbe déclare ne pas accepter le mandat de membre de l'Assemblée. M. le président dit qu'il attendra une déclaration moins laconique avant de donner acte de cette démission.

L'ordre du jour appelle les scrutins pour la nomination du bureau définitif de l'Assemblée.

INCIDENT. — VÉRIFICATION DE POUVOIRS.

M. Floquet—Citoyens, (Interruption.) il me semblait qu'à la fin de la séance d'hier, dans des paroles très-émues et très-éloquentes que nous avons tous applaudies, le citoyen Léon de Maleville avait demandé qu'on attendît, avant de nommer le bureau, la vérification des pouvoirs des députés de la Seine et la proposition avait été étendue à d'autres départements dont les élections n'ont pas encore été examinées.

*Une voix*—Les rapports sont prêts.

M. Floquet.—Eh bien ! je demande qu'ils soient présentés à l'Assemblée avant les votes pour la constitution du bureau, me réservant de réclamer un plus long ajournement de ces votes.

M. le Président.—Il n'y aurait aucun préjudice pour les députés non vérifiés à ce que l'ordre du jour fût maintenu. Il est d'usage que les membres prennent part au vote, même avant la vérification de leurs pouvoirs.

M. Floquet.—Je demande d'une manière formelle, en vertu d'une délibération prise entre nous, (Interruption,) qu'on procède immédiatement à la vérification des pouvoirs des députés de la Seine et des autres départements encore dont les élections n'ont pas été examinées. Le vote du département de la Seine a eu lieu le 8, nous sommes au 16 ; il n'est pas convenable que la Seine ne soit pas encore légalement représentée ici. (Bruit. — A qui la faute ?)

Un membre.—La Seine viendra à son rang. Pas de privilège. (Très bien !)

M. Jules Simon.— Le 15e bureau, dont j'ai l'honneur d'être le président, s'est réuni plusieurs fois pour examiner les élections de la Seine. Les députés élus ont été appelés et entendus. Le rapporteur est prêt et il allait demander la parole au moment même où l'incident s'est produit. Je demande qu'elle lui soit donnée. (Très bien !)

M. le Président.— Pas d'objections, et nous continuons la vérification des pouvoirs !

M. d'Haussonville, rapporteur du 15e bureau, présente le rapport sur les élections de la Seine. Le recensement officiel du vote n'est pas encore arrivé ; mais une dépêche officielle du ministre intérimaire de l'intérieur à Paris " reçue à Bordeaux " donne sans indication des chiffres, les noms des 43 candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Ce sont MM. :

Louis Blanc, Victor Hugo, Garibaldi, Edgard Quinet, Gambetta, amiral Saisset, Delescluze, Joigneaux, Rochefort, Schœlcher, Félix Pyat, Henri Martin, amiral Pothuau, Lockroy, Gambon, Dorian, Ranc, Malou, Brisson, Thiers, Sauvage, Martin Bernard, Marc Dufraisse, Greppo, Langlois, général Frébault, Clémenceau, Vacherot, Brunet (de l'Ariège), Cournet, Tolian, Littré, Jules Favre, Arnaud (de l'Ariège), Ledru-Rollin, Léon Say, Friand, Razoua, Edmond Adam, Millière, Peyrat, Farcy.

Des renseignements fournis par des journaux ou recueillis de la bouche des députés de la Seine, il résulte que sur ces 43 noms, 33 seulement ont obtenu d'une manière certaine plus de seize des voix des électeurs inscrits. En conséquence, le bureau propose l'admission de ces 33 membres et l'ajournement de celle des 10 derniers, jusqu'à ce que des renseignements nouveaux soient arrivés.

Ces conclusions sont adoptées.

M. le marquis de Franclieu. — Je demande que l'Assemblée nomme ses questeurs immédiatement. Nous avons été insultés hier en arrivant et de la séance et aujourd'hui en y entrant. Nous avons besoin d'une force qui protège la représentation nationale. Nous représentons ici la France, et nous ne pouvons rester dans une position qui nous déconsidérerait en se prolongeant. (Vive approbation à droite — bruit à gauche.)

Voix diverses. — Quelle a été l'insulte ? — Le cri de vive la République n'est une insulte pour personne.

Plusieurs membres à gauche—Vive la République !

Plusieurs membres à droite—Vive l'ordre ! —vive la France !

M. Richier.—Je suis Bordelais ; je connais les sentiments de la population de Bordeaux, et je puis affirmer qu'il n'y a qu'un malentendu. (C'est la France qui siège ici dans sa majesté : les Bordelais seront les premiers à la respecter. (Applaudissements.—L'ordre du jour !)

M. de Tillancourt présente le rapport sur les élections de la Moselle. Sont admis : MM. Rehm, Gambetta, Louis Humbert, Dornès, Noblot, André, Des Changes, Bardon, Bamberger.

Un membre.—J'insiste pour qu'avant de poursuivre la vérification des pouvoirs, l'Assemblée procède, sans délai, à la nomination des questeurs. Il importe que la dignité de la Chambre soit sauvegardée et que des provocations coupables cessent immédiatement. (Bruit.—Interruptions.)

Voix nombreuses.—L'ordre du jour !

M. Lacaze, au nom du 2e bureau, présente le rapport sur les élections des Ardennes.

MM. Toupet Desvignes, le général Chanzy, Gustave Gailly, Philippoteaux, Mortimer, Ternaux et le comte de Béthune sont admis.

M. Lefèvre-Pontalis, au nom du 7e bureau, présente un rapport complémentaire sur les élections du Jura.

MM. Thurel, Reverchon et Lamy, dont l'élection avait été ajournée pour attendre de nouveaux renseignements, sont admis, ces renseignements étant arrivés.

M. le marquis de Montlaur présente le rapport sur les élections du Doubs. MM. Albert Grévy, Thiers, Déterode, Monnot, Arbilleur, De Vaulchier, Métal sont admis.

EURE-ET-LOIR.—MM. Delacroix, Lefèvre-Pontalis, Gouvion St-Cyr, de Ponteil-Poncarré Parfait admis.

AUBE. — MM. Amédée Gayot, Casimir Périer, Barigaud Blavoyer admis. Election de M. Ligné ajournée en raison de sa qualité de préfet.

M le comte de Durfort de Civrac rend compte, au nom du 8e bureau, des élections de la Haute-Loire. Une protestation, datée de Bordeaux, 15 février 1871, et signée M. Guyot-Montpayroux, a été adressée au bureau.

Elle énonce un fait grave : M. Guyot-Montpayroux a été arrêté à son arrivée à Brioude, emprisonné et mis au secret. Depuis 15 jours, le bruit de son arrestation était répandu dans le département par les agents de l'autorité. Le jour du vote, des affiches préfectorales, qui l'injuriaient violemment, étaient affichées dans tous les chefs-lieux de canton. Une enquête montrerait, d'après l'auteur de la protestation, que son arrestation a été cause de son échec électoral, et qu'il y aurait lieu, par conséquent, d'annuler les opérations électorales. Mais, dans les circonstances, il se borne à demander à l'Assemblée de flétrir ces faits comme ils méritent de l'être, se réservant de poursuivre devant les tribunaux compétents tous ceux qui, du haut en bas de l'échelle administrative, ont participé à cet attentat contre la liberté électorale et la liberté individuelle. (Vive approbation sur un grand nombre de bancs.)

Le 8e bureau n'a pas entendu ces faits sans émotion. Il a chargé son rapporteur de vous demander de flétrir des actes qui ne sont justifiables à aucun degré.

Pendant vingt ans, dit M. le rapporteur, j'ai combattu les candidatures officielles sous l'empire ; je les combats encore sous un autre régime. (Très bien ! très bien !) Plus que tout autre, le gouvernement républicain a besoin de vérité. Ce langage, dans la bouche de [illegible], n'a rien qui doive étonner. Les abus sont de tous les temps et de tous les régimes ; ne manquons pas aujourd'hui à notre devoir, qui est de les flétrir. (Mouvements divers.)

Voilà un ancien député qui est arrêté dans son département au moment où il arrive pour solliciter les suffrages de ses concitoyens. N'est-ce pas là une manœuvre odieuse ? Elle était sans aucun prétexte fondé. M. Guyot-Montpayroux a été arrêté comme réfractaire au décret de mobilisation. Or M. Guyot-Montpayroux avait un congé régulier. (Interruption.—Conclues !)

C'est donc le candidat qui a été saisi au collet. Une atteinte grave a été portée au suffrage universel, et je vous demande de vous associer au bureau pour flétrir un acte coupable. (Oui !—Non !—Bruit.)

Plusieurs membres—L'enquête !

M. le rapporteur—L'enquête serait l'annulation des élections. Le bureau ne l'a pas jugée nécessaire : il y a un fait brutal qu'il faut flétrir.

M. Floquet—Nous n'avons pas le droit de flétrir un acte sans enquête. (Bruit).

M. le rapporteur—Cet incident mis à part, les élections de la Haute-Loire ont été régulières, et le bureau en propose la validation.

*Une voix*—Combien M. Guyot Montpayroux a-t-il obtenu de voix.

M. le rapporteur—11,316. L'écart entre ce chiffre et celui qu'a obtenu le dernier candidat élu est considérable ; mais on comprend l'influence qu'a dû exercer sur les populations rurales le fait de l'arrestation. (Aux voix.)

M. Em. Arago, *ministre de l'intérieur*—Je ne puis laisser passer cet incident sans dire un mot. Personne plus que nous ne respecte et ne veut faire respecter la liberté des électeurs. Je ne sais quels sont au fond les faits à raison desquels le préfet de la Haute-Loire a ordonné l'arrestation.

*Plusieurs voix*.—Vous devriez le savoir. (Bruit.)

M. le ministre—Enfermés dans Paris, comment n'aurions-nous pas ignoré... ?

*Plusieurs voix*—Mais le ministre de l'intérieur qui était à Bordeaux ?

M. le ministre—Ce que je sais et ce que la Chambre doit savoir, c'est qu'au moment même de notre arrivée à Bordeaux, en apprenant par une dépêche de Brioude, l'arrestation de M. Guyot Montpayroux, la première ligne que j'ai écrite a été pour veiller à la liberté des élections, pour confirmer une dépêche déjà envoyée par mon collègue M. Jules Simon, dépêche qui déclarait que l'arrestation d'un candidat était un attentat contre le suffrage universel, et que M. Guyot Montpayroux devait être immédiatement remis en liberté. (Applaudissements.)

M. Wilson.—La réponse de M. Arago dégage la responsabilité du gouvernement de Paris, mais non pas celle du gouvernement de Bordeaux. Je demande que la conduite du ministre de l'intérieur de la délégation de Bordeaux soit flétrie comme elle le mérite. (Bruit).

M. Lestourgie.—Le préfet de la Haute-Loire est il encore en fonctions ?

M. le ministre de l'intérieur.—J'ai dit ce que nous avons fait en arrivant à Bordeaux. Si nous avons bien fait, (Oui ! oui !) je remplis également un devoir en priant l'Assemblée de ne pas se laisser entraîner à un premier mouvement, alors qu'il s'agit d'un acte comme celui qu'on lui demande. Je ne sais pas, vous ne savez pas non plus les détails des faits qu'on vous demande de flétrir. (Bruit sur quelques bancs.)

Que l'Assemblée veuille s'éclairer, je le comprends ; mais je crois qu'elle commettrait une imprudence en condamnant, et surtout en infligeant une flétrissure. (L'enquête ! — Non !)

Une voix—Assez de personnalités ; occupons-nous de la France !

Un membre—On affirme qu'il existe au dossier une dépêche de M. Crémieux qui félicite le préfet de l'arrestation de M. Guyot-Montpeyroux. Je demande que cette dépêche soit lue. (Aux voix ! aux voix !)

M. le Président.—Il y a deux choses dans le rapport ; le bureau propose, d'abord la validation des élections de la Haute-Loire ; il y a ensuite un délit qui sera examiné. (C'est cela ! très bien !)

Les élections de la Haute-Loire sont validées.

M. Rathie.—Hier, lors de la vérification des élections des Deux-Sèvres, l'admission de M. Ricard a été prononcée : M. Ricard était préfet dans le département. Il y a donc lieu de réserver son admission. (Oui ! oui !) Afin de résoudre immédiatement la question de principe en ce qui concerne les candidats élus après avoir été préfets, le bureau propose que l'Assemblée nomme une commission chargée de faire un rapport sur l'éligibilité des préfets.

M. le président.—La question a été réservée ; elle sera résolue après la vérification des pouvoirs ; il n'y a pas lieu aujourd'hui de retarder nos délibérations. (Non ! non !)

SEINE-INFÉRIEURE.—Les élections de ce département seraient parfaitement régulières sans un incident qui s'est produit quatre jours avant le scrutin.

Le département avait 16 représentants à élire ; le ministre de l'intérieur a reçu les procès-verbaux de quatre arrondissements, moins deux cantons, dont le vote ne peut rien changer au résultat. L'arrondissement du Hâvre n'a pas envoyé les procès-verbaux, par suite des circonstances suivantes :

Le 4 février, la délégation de Bordeaux avait rendu un décret qui créait une circonscription composée de la ville et de l'arrondissement du Hâvre. Cet arrondissement devait élire 4 députés et le reste du département 12.

Le préfet de Rouen, réfugié au Hâvre, prit un arrêté conforme. Le maire de Rouen, faisant fonction de préfet, n'a eu de ces mesures qu'une connaissance purement officieuse. Il télégraphia à Paris ; le 7 février, le ministre de l'intérieur de Paris lui répondit que le décret de Bordeaux était considéré comme non avenu à Paris ; qu'il était en contradiction formelle avec les lois du 15 mars 1849 et le décret du 29 janvier 1871 et qu'il ne devait pas en tenir compte.

Malgré cette dépêche, l'administration du Havre ne se conforma pas aux instructions venues de Paris, de sorte qu'il est sorti de cette situation quelque confusion. Dans beaucoup de cantons, et même dans certains cantons de l'arrondissement du Havre, les listes ont porté 16 candidats. Heureusement les faits permettent d'éviter les discussions irritantes. (Très bien !)

Les quatre noms sortis du scrutin du Havre, ceux de MM. Thiers, Pouyer-Quertier, Cordier, Buet, ont réuni 6,000 voix de plus que ceux qui étaient portés sur la liste rivale. En conséquence le bureau propose l'admission des 16 membres élus dans le département de la Seine-Inférieure.

Ces conclusions sont adoptées.

LOIRET—Trois membres élus dans ce département ont été admis hier : MM. Cochery, de Massy, Thiers ; l'admission des quatre autres membres avait été ajournée pour attendre des renseignements nécessaires. Sont admis aujourd'hui trois de ces quatre membres : MM. Peteau, Crespin, d'Aboville. L'élection du 7e candidat est ajournée, les votes de 4,000 électeurs restant à connaître.

SARTHE.—MM. Marcel Vesillard, marquis de Thalhouet, Gasselin de Treansy, Duteil, Bienon, Duvivier, Caillaux, Haentjens, marquis de Juigné, Larochefoucauld.

M. Pelletan demande que la vérification des 6 élections des Bouches-du-Rhône ait lieu à bref délai, ces élections ne soulevant aucune question de principe, et la protestation qui est élevée ne portant que sur une question de faits.

M. Cochery. — Le rapport était prêt quand, au dernier moment, nous est arrivé une grave protestation qui met toutes ces élections en question. Elle porte sur des actes de M. le ministre de l'intérieur. Le bureau a pensé qu'il était préférable de ne pas soumettre immédiatement son travail à l'Assemblée, afin de ne pas retarder par des discussions irritantes les grandes résolutions qu'elle a à prendre.

M. Gent. — Je m'étonne d'avoir entendu citer le nom de M. le ministre de l'intérieur ; je connais cette protestation ; les agissements dont elle parle se rapportent exclusivement à moi seul.

Plusieurs voix. — La question est réservée.

M. Gent. — Je suis prêt à donner au bureau toutes les explications personnelles, je me mets à sa disposition. (Très bien ! très bien !)

CONSTITUTION DU BUREAU DÉFINITIF.

L'ordre du jour appelle les scrutins pour la constitution du bureau définitif.

Il est procédé au tirage au sort de 36 scrutateurs chargés de dépouiller les scrutins.

Le scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée nationale a eu lieu. En voici le résultat :

Ont obtenu :

| | | |
|---|---|---|
| | Nombre de votants | 530 |
| MM. | Grévy | 519 |
| | Gambetta | 1 |
| | Benoist d'Azy | 3 |
| | Baze | 1 |
| | De Brimont | 1 |
| | E. Ruinet | 1 |
| | Bulletins blancs | 2 |

En conséquence, M. Jules Grévy est proclamé président de l'Assemblée nationale. (Mouvement d'approbation.)

Le scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents donne le résultat suivant :

Nombre des votants : 508.
Majorité absolue : 254.

Ont obtenu :

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Martel | 427 voix. |
| | Ote Benoist d'Azy | 391 |
| | Vitet | 319 |
| | Léon de Malleville | 285 |
| | Marquis de Vogué | 214 |
| | Victor Lefranc | 203 |
| | Comte Daru | 33 |
| | Dufaure | 15 |
| | Gatien Arnoult | 6 |
| | Ernest Picard | 3 |

En conséquence, MM. Martel, le comte Benoist d'Azy, Vitet et Léon de Malleville, sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée nationale.

Le scrutin pour la nomination de trois questeurs a donné le résultat suivant :

| | | |
|---|---|---|
| | Nombre de votants | 497 |
| | Bulletins nuls | 2 |
| | Nombre des suffrages exprimés | 495 |
| | Majorité absolue | 248 |
| | Ont obtenu : | |
| MM. | Baze | 456 voix. |
| | Général Martin des Pallières | 424 |
| | Princeteau | 259 |
| | Maguin | 147 |
| | Tardy | 46 |
| | De Kerdel | 35 |
| | Gén. d'Aurelles de Paladines | 23 |
| | Victor Lefranc | 13 |

En conséquence, MM. Baze et Martin des Pallières sont proclamés questeurs de l'Assemblée nationale.

Le 2e tour de scrutin a lieu et donne le résultat suivant :

| | | |
|---|---|---|
| | Nombre de votants | 261 |
| | Ont obtenu | |
| MM. | Princeteau | 190 voix. |
| | Mangin | 55 |

Le scrutin pour la nomination des dix secrétaires a donné le résultat suivant :

| | | |
|---|---|---|
| | Nombre des votants | 262 |
| | Majorité absolue | [illegible] |
| | Ont obtenu : | |
| MM. | Bethmont | 440 |
| | Paul de Rémusat | 419 |
| | De Barante | [illegible] |
| | Johnston | [illegible] |
| | [illegible] | [illegible] |
| | De Castellane | [illegible] |
| | De Meaux | [illegible] |
| | Lefèvre Pontalis | [illegible] |
| | [illegible] | [illegible] |
| | Charles Rolland | 146 |
| | E. Brisson | 115 |
| | Wilson | 88 |
| | De Guiraud | 82 |
| | Bethmont | 76 |
| | Gén. d'Aurelles de Paladines | 11 |
| | Target | 3 |

MM. Bethmont, Paul de Rémusat, de Barante, Johnston, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, sont déclarés secrétaires de l'Assemblée nationale.

Il sera procédé à un 2e tour de scrutin pour l'élection des deux autres secrétaires.

M. le Président. — Demain le bureau définitif de l'Assemblée nationale sera installé.

PROPOSITION.

[illegible]. Permettez, messieurs, à votre président d'âge de vous exprimer sa reconnaissance pour la bienveillance que vous lui avez témoignée. (Mouvement d'approbation.)

M. le président.—Je donne connaissance à l'Assemblée de la proposition suivante qui vient de m'être remise :

"Les représentants du peuple soussignés proposent à l'Assemblée nationale la résolution suivante :

"M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République.

"Il exercera ses fonctions sous le contrôle de l'Assemblée nationale et avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera.

"Signé : J. Dufaure, J. Grévy, Vitet, Léon de Malleville, Rivet, Mathieu de la Redorte, Barthélemy St-Hilaire."

Cette proposition sera imprimée et renvoyée aux bureaux qui se réuniront demain.

La séance est levée à 7 heures un quart.

La liste des députés élus dans le département de la Loire doit être complétée, dans le compte-rendu de la séance d'hier, par l'addition des noms de MM. de Sugny, de Meaux, Dusit, Arbel, Callet, qui ont été omis.

Le chef des secrétaires-rédacteurs,
MAUREL-DUPEYRÉ.

M. Dessailligny a été nommé président du 4e bureau.

Rectification au compte-rendu analytique de la séance du 15 février.

Les députés de l'Ardèche sont : Comte Rampon, Broët, Combier, ingénieur, Rouveure, Tailhand, Clauzand, Dextremx, Seignobos.

*Séance du 19 février.*

DISCOURS DE M. THIERS.

Nous avons avons reçu le compte-rendu analytique de la séance du 19, mais avant de la publier, nous croyons devoir satisfaire la légitime impatience de nos lecteurs en leur donnant *in extenso* le discours prononcé par M. Thiers dans cette séance.

Ce discours étant l'événement capital des délibérations de l'Assemblée depuis sa réunion, nous lui donnons naturellement le pas.

M. Thiers. — Messieurs, je dois, avant toutes choses, vous remercier, non pas du fardeau accablant dont vous venez de me charger, mais du témoignage de confiance que vous m'avez donné dans la séance d'avant-hier. Quoique effrayé de la tâche difficile, périlleuse et surtout douloureuse qui m'est imposée, je n'ai éprouvé qu'un sentiment, un seul, celui de l'obéissance immédiate, absolue à la volonté du pays, qui doit être d'autant plus obéi, d'autant mieux servi, d'autant plus aimé qu'il est plus malheureux.

Hélas ! oui, il est malheureux, plus qu'il ne le fut à aucune époque de son histoire si vaste, si accidentée, si glorieuse, où on le voit tant de fois précipité dans un abîme d'infortunes pour remonter tout-à-coup au faîte de la puissance et de la gloire, et ayant constamment la main dans tout ce qui a été fait de grand, de beau, d'utile à l'humanité !

Il est malheureux sans doute, mais il reste l'un des pays les plus grands, les plus puissants de la terre, toujours jeune, fier, inépuisable en ressources, toujours héroïque surtout, témoin cette longue résistance de Paris, qui demeurera l'un des monuments de la constance et de l'énergie humaines.

Plein de confiance dans les puissantes facultés de notre chère patrie, je me rends sans hésitation, sans calcul, à la volonté nationale par vous exprimée, et me voici, à votre appel, à vos ordres si je puis dire, prêt à vous obéir, avec une réserve toutefois, celle de vous résister si, entraînés par un sentiment généreux, mais irréfléchi, vous me demandiez ce que la sagesse politique condamnerait, comme je le fis, il y a huit mois, lorsque je me levai soudainement pour résister aux entraînements funestes qui devaient nous conduire à une guerre désastreuse.

Dans l'intérêt de l'unité d'action, vous m'avez laissé le choix de mes collègues ; je les ai choisis, sans autre motif de préférence que l'estime publique universellement accordée à leur caractère, à leur capacité ; et je les ai pris, non pas dans l'un des partis qui nous divisent, mais dans tous, comme a fait le pays lui-même en vous donnant ses votes, et en laissant figurer sur la même liste les personnages les plus divers, les plus opposés en apparence, mais unis par le patriotisme, les lumières et la communauté des bonnes intentions.

Permettez-moi de vous énumérer les noms, les attributions des collègues qui ont bien voulu me prêter leur concours :

M. Dufaure, ministre de la justice ;

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères ;

M. Picard, ministre de l'intérieur ;

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique ;

M. de Larcy, ministre des travaux publics ;

M. Lambrecht, ministre du commerce ;

M. le général Le Flô, ministre de la guerre ;

M. l'amiral Pothuau, ministre de la marine.

Dans cette énumération manque le ministre des finances. Ce choix est déjà arrêté dans la pensée du conseil ; mais, l'honorable membre auquel sera attribué ce département n'étant point encore à Bordeaux, je n'ai pas cru devoir livrer son nom à la publicité.

Vous avez remarqué sans doute que je ne me suis chargé d'aucun département ministériel, afin d'avoir plus de temps pour ramener à une même pensée, autour d'une même vigilance toutes les parties du gouvernement de la France.

Sans vous apporter aujourd'hui un programme de gouvernement, ce qui est toujours un peu vague, je me permettrai de vous présenter quelques réflexions sur cette pensée d'union qui me dirige, et de laquelle je voudrais faire sortir la reconstitution actuelle de notre pays.

Dans une société prospère, régulièrement constituée, cédant paisiblement, sans secousse, au progrès des esprits, chaque parti représente un système politique, et, les réunir tous dans une même administration, ce serait, en opposant des tendances contraires qui s'annuleraient réciproquement ou se combattraient, aboutir à l'inertie ou au conflit.

Mais, hélas ! une société régulièrement constituée, cédant doucement au progrès des esprits, est-ce là notre situation présente ?

La France précipitée dans une guerre sans motif sérieux, sans préparation suffisante, a vu une moitié de son sol envahie, son armée détruite, sa belle organisation brisée, sa vieille et puissante unité compromise, ses finances ébranlées, la plus grande partie de ses enfants arrachés au travail pour aller mourir sur les champs de bataille, l'ordre profondément troublé par une subite apparition de l'anarchie, et, après la reddition forcée de Paris, la guerre suspendue pour quelques jours seulement, et prête à renaître si un gouvernement estimé de l'Europe, acceptant courageusement le pouvoir, prenant sur lui la responsabilité des négociations douloureuses, ne vient mettre un terme à d'effroyables calamités !

En présence d'un pareil état de choses, y a-t-il, peut-il y avoir deux politiques ? Et, au contraire, n'y en a-t-il pas une seule, forcée, nécessaire, urgente, consistant à faire cesser le plus promptement possible les maux qui nous accablent ?

Quelqu'un pourrait-il soutenir qu'il ne faut pas, le plus tôt, le plus complètement possible, faire cesser l'occupation étrangère, au moyen d'une paix courageusement débattue, et qui ne sera acceptée que si elle est honorable ; débarrasser nos campagnes de l'ennemi qui les foule et les dévore ; rappeler des prisons étrangères nos soldats, nos officiers, nos généraux prisonniers ; reconstituer avec eux une armée disciplinée et vaillante, rétablir l'ordre troublé, remplacer ensuite et sur le champ les administrateurs démissionnaires ou indignes, réformer par l'élection nos conseils généraux, nos conseils municipaux dissous, reconstituer ainsi notre administration désorganisée, faire cesser des dépenses ruineuses, relever sinon les finances, ce qui ne saurait être l'œuvre d'un jour, du moins notre crédit, moyen unique de faire face à des engagements pressants ; renvoyer aux champs, aux ateliers, nos mobilisés ; rouvrir les routes interceptées, relever les ponts détruits, faire renaître ainsi le travail partout interrompu, le travail qui peut seul procurer le moyen de vivre à nos ouvriers, à nos paysans ?

Y a-t-il quelqu'un qui pourrait nous dire qu'il y a quelque chose de plus pressant que tout cela ? Et y aurait-il, par exemple, quelqu'un ici qui oserait discuter savamment des articles de la Constitution, pendant que nos prisonniers expirent de misère dans des contrées lointaines, ou pendant que nos populations, mourant de faim, sont obligées de livrer au soldat étranger le dernier morceau de pain qui leur reste ?

Non, non, Messieurs ! Pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail, voilà la seule politique possible et même concevable en ce moment. A celle-là, tout homme sensé, honnête, éclairé, quoi qu'il pense sur la monarchie ou la république, peut travailler utilement, et n'y eût-il travaillé qu'un an, six mois, il pourra rentrer dans le sein de la patrie le front haut, la conscience satisfaite.

Ah ! sans doute, lorsque nous aurons rendu à notre pays les services pressants que je viens d'énumérer, quand nous aurons relevé du sol où il gît, ce noble blessé qu'on appelle la France, quand nous aurons fermé ses plaies, ranimé ses forces, nous le rendrons lui-même ; et, rétabli alors, ayant recouvré la liberté de ses esprits, il dira comment il veut vivre.

Quand cette œuvre de réparation sera terminée, et elle ne saurait être bien longue, le temps de discuter, de peser ces théories de gouvernement sera venu ; et ce ne sera plus un temps dérobé au salut du pays. Déjà un peu éloignés des souffrances d'une révolution, nous aurons retrouvé notre sang-froid ; ayant opéré notre reconstitution sous le gouvernement de la République, nous pourrons prononcer en connaissance de cause sur nos destinées, et ce jugement sera prononcé, non par une minorité, mais par la majorité des citoyens, c'est-à-dire par la volonté nationale.

Telle est la seule politique possible, nécessaire, adaptée aux circonstances douloureuses où nous nous trouvons. C'est celle à laquelle mes honorables collègues sont prêts à dévouer leurs facultés éprouvées, c'est celle à laquelle, malgré l'âge et les fatigues d'une longue vie, je suis prêt à consacrer les forces qui me restent, sans calcul, sans autre ambition, je vous le jure, que celle d'attacher mon nom à l'œuvre de la patrie [illegible] à vos dessous les regrets de mes concitoyens, et permettez-moi d'ajouter, sans même être assuré, après le plus complet dévouement, d'obtenir justice pour mes efforts.

Mais n'importe ; devant le pays qui souffre, qui périt, toute considération personnelle serait impardonnable. Unissons-nous, messieurs, et disons-nous bien que, en nous montrant capables de concorde et de sagesse, nous obtiendrons l'estime de l'Europe, avec son estime, son concours, de plus le respect de l'ennemi lui-même, et ce sera la plus grande force que vous puissiez donner à vos négociateurs pour défendre les intérêts de la France dans les grandes négociations qui vont s'ouvrir.

Faites donc trêve aux divisions, à un terme qui, du reste, ne saurait être bien éloigné, les divergences de principes qui nous ont divisés, qui nous diviseront peut-être encore ; mais n'y revenons que lorsque les divergences, résultat, je le sais, de convictions sincères, ne seront plus un attentat contre l'existence et le salut du pays.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On doit donner demain *Lucie de Lammermoor*.

La représentation au bénéfice de M. Dumestre a été renvoyée au 20 de ce mois. Les personnes qui désirent retenir des places pour cette représentation sont priées de s'adresser au contrôle.

☞ Quiconque veut gagner de $1 à $2, doit acheter son chapeau au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

— Pendant la session qui s'est terminée le 4 mars le Congrès a accordé à trois compagnies de railways des concessions de terres qui équivalent à 33,760,000 acres. Ces compagnies sont : Le Texas Pacific Railroad, avec ses embranchements vers la Nouvelle-Orléans et le fort Yuma (Californie), 18,000,000 acres, le Pacific Railroad, embranchement de l'Orégon, 4,160,000 acres ; et le Northern Pacific Railroad, concession additionnelle 11,[illegible] acres.

Depuis deux ans, cinquante neuf autres concessions ont été demandées au Sénat. Si elles avaient été accordées, elles auraient absorbé 189,234,920 acres de terres domaniales.

## PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

**Grande victoire démocratique dans le New Hampshire.**

**Le gouverneur et les membres pour le Congrès, tous démocrates.**

**Le décret d'expulsion contre les Allemands.**

**Le gouvernement prussien en demande l'annulation.**

**Favre au quartier-général de l'Empereur Guillaume.**

**Il demande que les Allemands cessent de lever des réquisitions.**

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Bruxelles, 14 mars—Les prisonniers français internés en Belgique, qui retournent en France, laissent leurs armes dans les mains des Belges.

Paris, 12 mars—Le chemin de fer de Paris à Lyon sera remis, demain, aux administrateurs de la Compagnie.

Plusieurs agents de police ont été assommés par la populace. La presse demande des mesures sévères de répression.

Londres, 14 mars—L'Empereur Guillaume est arrivé à Nancy et s'en retourne par Metz.

La dernière séance de la conférence de la Mer Noire a lieu aujourd'hui.

Berlin, 14—Le gouvernement a demandé une réponse immédiate à la question de savoir si le décret expulsant les Allemands de France a été annulé. Favre a demandé du temps, ce qui a été accordé.

Herr Fabrice a été nommé chef d'administration des provinces de France occupées.

St. Petersbourg, 14—L'existence d'un traité secret entre la Russie et la Prusse est officiellement niée.

Londres, 14 mars—A la Chambre des Communes, hier soir, sir John Parkington a attaqué avec force l'abolition du système de l'achat des commissions dans l'armée, ce qui occasionnerait de grands frais pour le pays et dégoûterait l'armée. Sur la demande urgente de M. Gladstone, dont la santé est encore délicate, le débat a été ajourné à jeudi.

Paris, 13 mars, au soir—Le marquis de Bonneville, dernièrement ministre français à Rome, a été nommé ministre à Vienne.

On dit que les sous-préfectures seront abolies dans toute la France. Jules Favre s'est rendu au quartier-général du roi Guillaume pour protester contre les réquisitions qui sont levées par les Allemands dans quelques portions de la France.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Mexico, par la Havane, 14—Les journaux opposés à Juarez sont sévères à l'égard du secrétaire de la légation des Etats Unis ici.

Ils l'accusent d'être mêlé d'élection et disent que son gouvernement favorise la réélection de Juarez et convoite le territoire mexicain. Ses amis nient tout cela.

Une conspiration contre la vie et les biens des étrangers a été tout le monde en émoi dans le district de Tehuantepec. Beaucoup de gens ont fui avec leurs familles. Des placards affichés sur les maisons des étrangers les menacent d'assassinat. Ces faits sont confirmés par des lettres.

Une lettre dit : "Nous devons abandonner l'isthme à Dieu et aux Mexicains." Une autre dit : "Les étrangers fuient pour sauver leur vie. Parmi les personnes menacées, sont : M. Wolfe, le consul des Etats-Unis ; M. Dubose, citoyen des Etats-Unis ; M. de Gives, français, et deux prêtres accusés d'être approprié la statue de St. Vincent."

Le ministre Wilson prend des informations sur ces affaires et autres. Il a écrit à M. Fish.

Le steamer des Etats-Unis "Cyane" est arrivé d'Alaska à Salina Cruz, sur la côte du Pacifique, le 17 février, pour aider au tracé du canal. Le commandant Shufeldt est allé à Minatitlan.

La presse mexicaine regrette beaucoup la colonisation de la Basse-Californie par les Américains.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 14 mars—Le steamer "Zodiac" est parti pour New York aujourd'hui.

Le *Diario* dit que le temps n'est pas encore venu de faire des élections pour les Cortès. Il déplore les élections de Porto Rico et ajoute que la situation épineuse vacillante de l'Espagne ne permet l'envoi de députés Cubains aux Cortès.

Kingston, Jamaïque, par la Havane, 14 mars—Un grand bal a été donné à bord du Tennessee hier soir, bal auquel les notabilités de l'Ile ont assisté.

Les commissaires visitent aujourd'hui le pays sur l'invitation des autorités, et des correspondants sont partis dans diverses directions. Kingston est tout animé et tous les chevaux et voitures sont loués.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 14—Le comité des deux caucus recommande l'adoption du bill de Butler sur les Ku-Klux. Ce bill autorise le Président à employer les troupes pour supprimer les désordres et cela sans réquisition des gouvernements d'Etat ; il contient un code pour le jugement et la punition des Ku-Klux par les cours fédérales.

Tout individu faisant partie d'une bande déguisée est punissable pour les actes des membres de cette bande qui sont restés inconnus, et les veuves doivent indemniser ceux qui ont souffert des actes de ces bandes. Tous les jurés qui siégeront dans ces affaires devront prêter le serment blindé.

Le rapport a été discuté trois heures en caucus. Il y a eu une forte opposition aux clauses militaires et judiciaires du bill dans le caucus du Sénat qui s'est séparé à deux heures, sans rien décider.

Le caucus de la Chambre l'assemblée se soit pour examiner le rapport. On croit que le caucus du Sénat ordonnera le passage du bill sans aucune modification importante.

Des dépêches de Little Rock annoncent l'élection du gouverneur Clayton au Sénat des Etats-Unis.

SÉNAT.—M. Sherman a proposé M. Sumner à l'ordre pendant qu'il faisait sa pétition d'habitants de Saint Domingue, en soutenant que des étrangers n'avaient pas le droit de présenter des pétitions au Congrès. M. Conkling a soutenu le rappel à l'ordre.

Le Sénat a passé un bill qui autorise l'émission de nouveaux billets de banque en remplacement des billets mutilés.

La fin de la séance a été occupée par un discours de M. Pratt sur les terres publiques.

CHAMBRE.—M. Sypher a présenté une résolution, qui est adoptée, pour charger le ministre de la guerre de faire des études pour les canaux entre le Mississippi et le Golfe du Mexique.

La Chambre a repris la discussion du bill d'amnistie générale de M. Beck, sur une motion de renvoyer en considération le vote par lequel le bill avait été renvoyé au comité judiciaire. M. Beck a accepté les amendements excluant certaines catégories de personnes, mais que la majorité le bill n'avait pas de chance d'être adopté.

Les exclusions comprennent les membres du Congrès qui ont abandonné leurs sièges pour se joindre à la rébellion, les officiers de l'armée et de la marine audessus de 21 ans qui ont passé aux Confédérés, les membres des conventions qui ont voté les ordonnances de sécession.

Après un long débat le bill a été défait par 120 voix contre 83.

Washington, 14—Des dépêches particulières reçues ici ce soir disent que les démocrates ont emporté le New-Hampshire et qu'ils ont élu le gouverneur et tous leurs candidats pour le Congrès.

Des dépêches confirment l'élection du gouverneur Clayton comme sénateur des Etats-Unis pour l'Arkansas.

Les républicains suivants ont voté sur le bill général d'amnistie :

MM. Bigby, Bingham, Blair, Missouri ; Beakley, Burchard, Cook, Dolarge, Farnsworth, Farwell, Finkelnburg, Foster, Frye, Hall Halsey, Hains, Hay, Hill, McGrew, Mitchell, Morphis, Pierce, Platt, Poland, Sheldon, Shoemaker, Smith, Speer, Sutherland, Sypher, Thomas, Wakeman et Whiteley.

Washington, 14 mars—Les membres de la commission mexicaine dans l'affaire de Ch. J. Janson contre le Mexique, ont posé le principe que la république mexicaine n'est responsable d'aucun des torts infligés par l'intervention de Maximilien. Ce principe a été réitéré hier à propos de trois autres réclamations qui ont été rejetées.

Le caucus de la Chambre, après une séance passablement excitée, a accepté le bill rapporté par le comité des caucus, sujet cependant à la discussion libre, aux modifications et aux amendements. 80 membres étaient présents, et il y a eu presque unanimité.

Washington, 14 mars, minuit—Rien de définitif encore sur les élections du New Hampshire. Les éléments de la Chambre ne sont pas encore déterminés, mais la perspective est que le Sénat sera démocratique.

M. Rollins, président du comité d'Etat républicain, accède l'élection de Weston.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 14—Le comité de secours pour les Français, de la Chambre de commerce, a reçu le télégramme suivant :

Londres, 13. — A Charles H. Marshall, président, etc. :

Le Comité de Londres fait de bonne besogne, et l'application pratique des secours s'effectue avec énergie. On a, cependant grand besoin de nouvelles contributions en argent.

Signé : CHARLES LAMSON.

Concord, New Hampshire, 14 mars—L'élection a lieu aujourd'hui ; le vote était considérable à une heure. Les renseignements indiquent que les républicains maintiennent leur terrain.

Plus tard. Les retours incomplets de Concord indiquent que Bell, démocrate, a la pluralité. Le résultat reste douteux.

New-York, 14—Les expéditions d'espèces pour l'Europe demain dépasseront un million de dollars.

Le bruit de l'arrestation du meurtrier de Nathan à Nantucket est erroné à ce qu'on suppose.

Detwas Duryea, millionnaire de Flatbush, âgé de 60 ans, s'est suicidé par suite du chagrin que lui a fait éprouver la perte de sa femme.

50 chevaux ont péri dans l'incendie de l'écurie du chemin de fer de la rue Grand, à Brooklyn.

Memphis, 14 mars—Une dépêche de Little Rock dit que le lieutenant-gouverneur Johnson ayant donné sa démission, a été nommé secrétaire d'Etat. Le sénateur Hadly, partisan de Clayton, a été élu président du Sénat et Clayton a été élu sénateur des Etats-Unis au premier scrutin.

Concord, New Hampshire, 14.—Il y a aujourd'hui une élection pour le gouverneur, un commissaire des chemins de fer, trois membres du Congrès et des membres de la Législature.

Les républicains ont soutenu James Pike, et les démocrates James A. Weston, pour la place de gouverneur. Jusqu'à 6 heures du soir, les retours d'élection accusent de grands gains démocratiques et l'élection de Weston est possible, sinon probable.

Bell, démocrate, est élu au Congrès dans le 1e district.

Toronto, 14 mars—Les ports de la rivière seront bientôt ouverts, selon toute apparence. Les lacs Erié et Huron sont ouverts et le canal Welland s'ouvre le 20 avril.

Chicago, 14 mars—Des dates de Pembina du 20 annoncent une autre révolte de la part des troupes canadiennes, et la situation est tout à fait anarchique.

Richmond, 14—La Législature a élu, aujourd'hui, J. W. Johnson, conservateur, sénateur des Etats-Unis, par un vote de 106 voix contre 30 données à J. R. Popham, candidat républicain.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 14, au soir. — Consolidés 91 3/4. Bonds 91 7/8.

Liverpool, 14, au soir—Coton ferme ; mid. 7 1/8 à 7 1/4 ; Orléans 7 3/8 à 7 1/2. Vendu 10,000 balles. Tissus et filés fermes.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 14, au soir. — Coton calme et ferme. Vendu 2000 balles. Mid. uplands 14 7/8. Farine inactive ; extra 7 à 7 60.

New York, 14, au soir—Argent facile de 4 à 5. Or 111 3/4. Gouvernements inactifs et fermes. 5-20 de '62, 112 1/4. Louisiane 69 et 65. Levée 73 1/2 et 65 1/2.

New-York, 14 mars—Arrivés en Europe, les steamers Assyria et City of Paris.

Charleston, 14—Coton calme. Mid. 13 3/4 à 13 3/4. Stock 25,378 balles.

Savannah, 14—Coton en bonne demande. Peu d'offres. Mid. 13 3/4. Stock 93,487 balles.

Galveston, 14—Coton ferme. Bon ordinaire 11 1/2 à 11 3/4. Stock 34,975.

Mobile, 14—Coton ferme. Mid. 14 à 14 1/2. Stock 61,398.

Cincinnati, 14—Coton en bonne demande. Mid. 14 à 14 1/4. Farine calme et sans changement. Porc 11 50. Graisse 10 1/2. Whiskey 86.

Chicago, 14—Farine calme et ferme 5 80 à 6 50. Maïs 50 3/4. Porc 20.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Memphis, 14 mars—Temps chaud avec ondées, descendus, John Kilgour, John Kyle et Continental.

Vicksburg, 14—Descendant, les steamers Yeager, Marcella, Olive Branch, Ruth. Temps clair et chaud.

Pittsburg, 14 mars—Partis les steamers Hornet et Lioness avec 200,000 boisseaux de charbon pour Cincinnati ; les steamers Bengal Tiger, Fred. Wilson et Sam Roberts sont partis avec 260,000 boisseaux pour Louisville.

Cincinnati, 14 mars—Arrivé l'Allegheny Belle, de la Nlle-Orléans. Parti le Bell. Mitchell, pour le même port.

Louisville, 14—Parti, l'Indiana, pour la Nlle-Orléans.

St Louis, 14—Arrivé, le steamer Ben, avec des barges, de la Nlle-Orléans. Temps chargé et très chaud avec orage et tonnerre ce soir.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 14 mars, 6 h. P. M.—Baromètre 29-75. Vent S. E. [illegible] avec brouillard épais.

Arrivés, navire Idaho, en 48 jours de Liverpool ; barque Franck Marion, en 20 jours de Boston ; goëlette Island Bell, en 7 jours de Chepultepec ; barque Lizzie Jackson, en 5 jours de la Havane ; goëlette Helena Hunter, en 6 jours de Utila ; navire Maid of Orleans, en 49 jours de Newport, Galles ; navire norwégien Frigia, en 58 jours de Newport.

Dépêches d'hier soir.

Paris, 14 mars soir. — Les Allemands livreront le chemin de fer du Nord aux Français le 15. Thiers revient à Paris demain.

Les mécontents de Montmartre ont rendu leurs canons et la ville est tranquille.

Londres, 14 mars—Les relations commerciales ont été renouées avec Rouen. Les Allemands ont logé un grand nombre de soldats chez les habitants la ville parce que ceux-ci avaient mis des emblèmes de deuil sur les statues à l'occasion d'une revue.

L'Empereur Napoléon se rend à Chislehurst.

Berlin, 12 mars—Il a été lancé un décret qui abolit les postes de gouverneurs de Versailles, Nancy et Rheims. Les Prussiens abandonnent également le contrôle des provinces occupées en tant qu'il s'agit de la religion et de l'éducation, mais ils conservent la direction du service postal, des chemins de fer et des lignes de télégraphe.

La *Gazette officielle Allemande du Nord* dit qu'à moins que la France ne protège les paisibles Allemands retournant chez eux et à leurs occupations, on aura recours aux représailles.

Havane, 13 mars — Les dernières proclamations des insurgés sont signées par Cespedes, comme président, et Ignatio Agramonte, général en chef. Le marquis de Santa Lucia a perdu un bras dans le dernier engagement.

Cincinnati, 14 mars—Il y a eu de l'effervescence parmi les marchands de liqueurs de cette ville, à la suite de nouvelles particulières d'après lesquelles il se vend, à la Nlle Orléans, du whisky de Floride, en raison de 75 cents le gallon, c'est-à-dire 15 cents au-dessous des droits du gouvernement, d'assurance, de fret, de commission et non compris le coût de la production.

St-Louis, 14 mars — George Rice, homme riche, demeurant près de Kirksville, Missouri, a été arrêté aujourd'hui sur l'accusation d'avoir séduit deux filles âgées de 14 et 16 ans. On suppose qu'il est dans la ville, mais rien n'est venu encore ici. Rice est âgé de 60 ans et a deux fils et a fait des [illegible].

Louisville, 13 mars, au soir—Freddy Glen, âgé d'environ dix ans, est tombé par-dessus la rampe de l'escalier de Galt House, du cinquième étage, et après avoir atteint la rampe en plusieurs endroits a atteint le sol. On dit qu'il n'avait pas l'impression qu'il en échappera.

Washington, 14 mars—Le Republican, ce matin, dit : Le secrétaire de la guerre a télégraphié hier au général Terry, commandant le département du Sud, d'envoyer immédiatement toutes les troupes disponibles dans les comtés de Chester et de York, Caroline du Sud, pour aider à étouffer l'insurrection et à maintenir la paix.

Les exilés irlandais récemment arrivés ont annoncé la formation d'une Confédération irlandaise pour aider à l'indépendance de l'Irlande. La politique et la religion sont exclues de l'organisation.

La politique est entrée dans une nouvelle phase dans l'Arkansas. Le lieutenant-gouverneur a donné sa démission pour devenir secrétaire d'Etat ; un des hommes de Clayton a été élu lieutenant-gouverneur, et Clayton est encore candidat au poste de sénateur des Etats-Unis. Une dépêche adressée à l'*Avalanche*, de Memphis, accuse Johnson de s'être vendu.

Washington, 14—*Sénat*.—La résolution pour s'ajourner demain a été rejetée par une grande majorité.

M. Sumner a présenté une pétition d'habitants de St-Domingue contre l'annexion ; le Sénat a refusé de la recevoir.

CHAMBRE. — Le comité des deux caucus n'a pu s'entendre sur le bill ku-klux.

Cincinnati, 13 mars, au soir—La rivière baisse ; il y a 28 pieds d'eau dans le chenal et 70 sous le pont.

☞ Gants de peau vert lumière et bleu de ciel, fraîchement déballés, chez Guéblé & Nippert.

## CHRONIQUE LOCALE.

L'AFFAIRE DU VOL DE LA RUE ST-LOUIS.—Nous ignorons, en vérité, quand cette affaire commencera, si grande est la difficulté de former un juri. Toute espèce de questions sont adressées aux membres qui composent la liste soumise à la justice et suivant leur réponse ils sont récusés à l'instant.

Pour donner à nos lecteurs une idée de la nature de ces questions, nous reproduirons la suivante qui nous paraît caractéristique. "Avez-vous quelque scrupule de conscience contre la pendaison ?"—"Non, monsieur, a répondu un nègre, je crois à la pendaison," et sans plus d'informations le nègre a été récusé par l'avocat de la défense. Un autre a répondu : "La pendaison ! Diable, c'est fort" et il a été récusé par l'Etat.—De ce train, un juri paraît presque impossible.

FEU AU COUVENT DE LA MERCY. — Ce couvent a failli brûler, hier, par une imprudence qui se conçoit à peine. On avait mis le feu à de vieilles portes et à des volets vermoulus pour nettoyer la place, et les flammes ont gagné des bâtiments en bois appartenant à l'établissement. L'incendie, néanmoins, promptement éteint par la pompe, n'a pas eu d'effet désastreux.

INCENDIE—Ce matin, à 1 heure et quart, l'ancienne maison située à l'angle des rues St-Pierre et Royale, et occupée depuis nombre d'années, comme confiserie, et depuis quelque temps par M. Bonnecaze, a été en partie détruite par le feu. On a pu sauver l'argenterie et quelques objets du magasin.

FEU.—Hier matin, vers 5 heures, une explosion de lampe à l'huile de charbon a mis le feu à la maison de M. O. R. Elder, rue Franklin No 320. Heureusement les flammes ont été promptement éteintes et le dégât a été à peu près nul.

AUTRE FEU.—Encore une explosion de lampe à huile de charbon qui met le feu à la maison de M. Genet, rue Constance, près la rue Quatrième. Mais on n'a perdu que des rideaux de fenêtre, et personne n'a été atteint par l'explosion.

NOYÉ.—Lundi soir, vers 10 heures, quand le steamer *Bannock City*, de la basse côte, passait devant le dry-dock du Sud, un passager de pont est tombé par-dessus bord et s'est noyé. Le bateau a été arrêté et un canot mis à l'eau, mais tous les efforts pour retrouver le pauvre diable ont été inutiles.

UN CORPS SANS TÊTE TROUVÉ DANS LE FLEUVE.—Hier dans l'après-midi, le corps sans tête d'un homme blanc a été trouvé flottant sur le fleuve, devant la rue Michaud, sur la limite du Premier et du Quatrième District. Le bras gauche manquait aussi. Comment ce corps a-t-il été ainsi mutilé ? C'est probablement une victime de quelque explosion sur le Mississipi ou sur un de ses tributaires ; mais à coup sûr, pour cette fois, ce n'est pas un suicide. Le corps était vêtu d'un pantalon noir, d'une chemise de coton bleue, avec souliers et bas.

UN VOLEUR DE JOUR.—La police a été informée hier qu'un homme est entré sur les 11 heures du matin chez Mme Hewitt, au coin des rues Quatrième et Chesnut, et qu'il a pris la maison, emportant tout ce qu'il a trouvé à sa convenance, avec $90 en monnaie courante. Une jeune dame qui était seule dans la maison en ce moment, a vu le voleur, mais saisie d'effroi, elle n'a pas osé donner l'alarme. Cette personne dit que le pillard avait une assez bonne apparence.

VOLÉ—Un nommé John Heady, qui s'était couvert dans une maison de jeu de la rue des Dryades, y a perdu une montre d'or et la somme ronde de $300.

Lundi soir la résidence de M. Joseph Capdecourt, rue Poydras No 270, a reçu, pendant l'absence temporaire de la famille, la visite d'un industriel qui a enlevé une somme de $80 en monnaie courante et quelques articles de valeur.

CONSEIL DE VILLE.— Il est annoncé que le montant de la taxe des licences collecté en janvier et février s'élève à $631,280.

M. Shaw rapporte que des comptes s'élevant à $313,709 qui avaient passé au Conseil n'ont pas encore été payés.

M. Walton a informé le Conseil qu'il avait chargé l'avocat de ville de poursuivre les cautions de M. Ensley, ex-administrateur du commerce, pour le montant de ses défalcations. L'affaire est mise de côté pour le moment, M. Bonnassé faisant remarquer que, d'après ce qui avait été annoncé, les garanties de ce fonctionnaire paraissent être pulissées.

La compagnie du Canal Maritime du Mississipi et du Lac Borgne notifie au Conseil qu'elle est prête à commencer les travaux de dessèchement en vertu de l'acte de la dernière Législature et demande que la ville avise au moyen d'exécution l'amendement qui la concerne.

Une communication de la compagnie de l'Ile aux Vaisseaux dit qu'elle est prête à transférer à la ville une majorité du stock de la compagnie pour la somme de [illegible]. Référé.

M. Shaw présente une ordonnance qui est lue deux fois et déposée, pour la levée d'une taxe de un quart de un point cent sur toutes les propriétés réelles et personnelles dans la ville pour les écoles publiques. La taxe rendra $350,000.

☞ AVIS AUX MÈRES.—Chapeaux pour enfants, en paille, laine, de 25 cents à $2 au coin St-Louis et Royale.

"L'ILLUSTRATION."—Le public français apprendra avec plaisir que *l'Illustration*, le recueil d'actualité par excellence, n'a pas interrompu sa publication pendant le siège de Paris. Ce journal offre à ses lecteurs, à tous les esprits curieux qu'intéresse la grande lutte soutenue par la capitale de la France, la facilité de juger par leurs yeux les aspects de l'attaque, ceux de la défense et des événements quotidiens survenus pendant la longue durée du siège de Paris. Qui ne voudra feuilleter ces annales militaires, dont la légende, obscurcie par l'invasion, fait l'entretien du monde ?

L'administration de *l'Illustration* fait annoncer qu'aussitôt la réouverture complète des communications avec l'extérieur, elle enverra immédiatement aux abonnés la collection des numéros qui leur manquent jusqu'à la fin d'octobre. Les abonnements souscrits jusqu'au 31 décembre seront servis (pour les numéros de novembre et de décembre) au fur et à mesure de leur impression.

Les personnes non encore abonnées à ce journal et désireuses de posséder la répertoire complet des faits de la guerre de 1870 et le siège de Paris, dessiné d'après nature dans *l'Illustration*, devront faire remonter leur abonnement au 1er juillet 1870. Mais elles feront bien d'envoyer leurs souscriptions à M. H. P. Sampers, agent spécial de *l'Illustration*, 61, Liberty street, New York.

☞ Chapeaux de paille pour enfants, à très bon marché, au coin St-Louis et Royale.

Décédé, hier soir, à 8 heures, à l'âge de vingt-deux ans, EMILE JOUGOUX, natif d'Aunai, Basses-Pyrénées (France). Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, à cinq heures, de la demeure de son beau-frère, près de la gare du Buchanan, Alger.

Décédé, à la paroisse de Plaquemines, sur son habitation, le 11 mars dernier, AUGUSTE GROLEAU, à l'âge de soixante-cinq ans, natif de St-Maurice, département de la Loire, France. De la part de son fils.

Décédé hier à midi, à l'âge de 35 ans, JEAN BAPTISTE BOURNO, natif de Quarto, Italie. Ses amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 heure à M. Le convoi partira de l'Hôtel-Dieu, rue Common, près Basin. De la part de sa veuve.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feu LOUIS M. COMAN sera célébré, jeudi 16 courant, à l'église de l'Immaculée Conception, rue Baronne à 7 heures du matin.

Les membres de la Société de la Sainte-Vierge ainsi que la Société de St. Vincent de Paul et les amis de la famille sont priés d'y assister.


A. L. G. D. G. A. D. L'U.

La Resp. ☐ Renaissance, No 20, aux membres [illegible] des ☐ Conc. des Mômes, [illegible] est prié d'assister à la tenue [illegible] jeudi [illegible], à 7 heures précises, à [illegible] rue Dupré [illegible].

Tous les FF. MM. réguliers sont fraternellement invités à assister à cette séance qui aura [illegible] par la [illegible].

Par mandement du Vén.
HENRY CAMPS, M. M. — Secrétaire.

AVIS.

Un [illegible] [illegible] [illegible]. "Loch Ben No 28." 15 mars—4t

McINTYRE & APPLEGATE,
PLOMBIERS,
Au No 166 de la rue Poydras, Nlle-Orléans, Louisiane.

Matériaux, en gros et en détail, d'articles à Plombiers, Pompes en fer et en cuivre, Fourneaux de Cuisine, etc.

Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nouvelle-Orléans.

CAPITAL ........ $500,000.

LE PUBLIC est prévenu que des livres de souscription au capital de cette Compagnie sont ouverts au Bureau de la Banque du Peuple, coin [illegible] et Vieille-Levée. On peut venir s'y inscrire, de midi à 3 heures de l'après-midi.

État de la Louisiane.

Paroisse de St-Tammany.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.—Toutes les personnes intéressées sont prévenues que les taxes de l'année 1870 et les licences de l'année 1871 dues à l'Etat et à la paroisse, sont maintenant dues, ainsi que les licences qui n'ont pas encore été payées. Avis est conséquemment donné aux dites personnes de se présenter à mes bureaux, dans la ville de Covington ou dans la ville de Mandeville, dans les endroits et paroisse, et payer les dites taxes et licences. En se conformant promptement à cet avis, elles éviteront les frais et les inconvénients.

Mandeville, Lne. A. CHEVALON,
Percepteur de taxes de la paroisse St-Tammany.

P. S.—Les non résidents qui possèdent des terres, etc., dans la paroisse St-Tammany, Lne., éviteront les frais et les inconvénients en envoyant, sans retard, leurs assessements de l'année 1870.—Mandeville, Lne. A. CHEVALON,
Assesseur et percepteur de taxes de la paroisse St-Tammany, Lne.

Vor. HEBERT & Cie,
59, RUE DE CHARTRES,
Coin Bienville,
Librairie Française,

SEULS AGENTS DIRECTS DE : L'ILLUSTRATION, du MONDE ILLUSTRÉ, de la REVUE DES DEUX MONDES, des MODES PARISIENNES, ainsi que de TOUTES les publications françaises de MÉDECINE, de LITTÉRATURE, de SCIENCES, D'ARTS, de MODES, etc., etc.

Aussi, du Courrier des Etats-Unis, de El Cronista, du Messager Franco-Américain, de New-York.

Articles pour Bureaux.

Un grand et magnifique assortiment de

Papiers peints.

59 ... RUE DE CHARTRES ... 59
COIN BIENVILLE.

Eglise St.-Augustin.

LES catholiques de la Nouvelle-Orléans, comprenant la langue française, apprendront avec plaisir que le Révérend Père M. Ramey, fondateur de l'Institut St.-Louis, à New-York, et prédicateur des plus distingués, a commencé dimanche dernier, 12 mars, le cours de ses instructions à l'Eglise St.-Augustin et qu'il continuera jusqu'à la fin du Carême. Ceux qui ont eu le bonheur d'assister à son début ne peuvent que se réjouir et applaudir à cette parole si élevée et si simple à la fois, si onctueuse et si éloquente, et ils ne permettront bien de ne laisser échapper aucune occasion de l'entendre.

Les jours et les heures des instructions seront comme suit :

1o. Tous les dimanches à la messe de 10 heures, tous les mardis et les vendredis de chaque semaine et toute la semaine sainte, excepté le Samedi-Saint, à 4 heures et demie du soir, pour tout le monde.

2o. Retraite spéciale pour les dames tous les jours de la quatrième semaine du Carême, commençant le 20 mars et finissant le 25, à neuf heures du matin.

3o. Conférence exclusivement pour les hommes, aux seuls autres admis, tous les jeudis et tous les dimanches jusqu'au 2 avril, à 7 heures et demie du soir. (Places exclusivement libres).

Nous appelons d'une manière particulière l'attention des messieurs sur ces conférences qui leur sont destinées. Ils y trouveront des sujets d'un plus haut intérêt pour quiconque cherche sincèrement la vérité qui éclaire l'intelligence, et la morale qui fait pratiquer la vertu.

HISTOIRE ILLUSTRÉE DU SIÈGE DE PARIS,

Dessinée d'après nature et racontée par les premiers artistes et écrivains de L'ILLUSTRATION,

Journal d'Actualités Politiques et Militaires.

CETTE intéressante publication qui fait l'étonnement du monde artistique, en commençant à paraître pendant la durée du siège, et dont [illegible] de Paris, offre à ses lecteurs au [illegible] des Etats-Unis, la facilité de juger par leurs yeux des aspects de l'attaque, de ceux de la défense et des événements quotidiens survenus pendant la longue période de la défense héroïque de Paris. Les dessinateurs et les écrivains de ce journal ont tout vu, tout représenté, tout décrit [illegible].

Abonnement :—Un an, $[illegible] ; 6 mois, $[illegible] ; le numéro, 25 cts. On s'abonne chez A. SIMON, 65, Passage de la Bourse.

☞ On peut aussi souscrire chez lui à toutes les publications périodiques. — Distribution à domicile.

J. LEVOIS & JAMISON,
Importateurs et Marchands
—DE—
Marchandises Sèches,
126, Rue du Canal,
Entre les rues St-Charles et Carondelet.

Nous venons de recevoir notre grand assortiment
—DE—
MARCHANDISES SÈCHES,
Etrangères et du pays.

Nous mettons en vente, soit en GROS, soit au DÉTAIL, tous nos articles à des
PRIX TRÈS RÉDUITS.
J. Levois & Jamison,
126, rue du Canal.

Nouvelles Marchandises
DE
PRINTEMPS
CHEZ
GUÉBLE & NIPPERT,
127 ... RUE DU CANAL ... 127

REÇU par le steamer Chrysolite, de Liverpool, un complet assortiment de GANTS DE PEAU DE TOUS GENRES.

Gants blancs à $1, 2, 3 et 4 boutons.
Gants vert lumière et bleu de ciel,
Un nouvel envoi de nos excellents gants à 75 c. la paire.

Garnitures et Boutons.

Rubans pour Echarpes et Ceintures.

Umbrellas, En-tout cas, Résilles, Eventails, etc.

Devants de Chemises, Cravates, Caleçons, etc.

Un fort lot d'Eventails et autres Chinoiseries achetés à la Vente d'Encan de la Cargaison de la barque "Lawrence" que nous sommes prêts à vendre avec une très faible avance sur le prix d'encan.

GUÉBLE & NIPPERT.

Mme OLYMPE,
144, rue du Canal, 144.

VIENT de recevoir, par le steamer CUBA, de Londres, un assortiment complet de CHAPEAUX de paille pour dames et enfants ; FLEURS françaises, RUBANS, etc., etc.

AVIS.

J. TURCOTTE ayant acheté le MAGASIN JACKSON, encoignure Ste-Anne et Chartres, et ayant associé M. J. A. LAROSE à ses affaires, la maison continuera sous le nom social de TURCOTTE & LAROSE.

Tous ceux qui doivent à l'ancienne maison sont priés de venir payer le plus tôt possible afin de balancer les livres.

J. TURCOTTE,
J. A. LAROSE.

Glace de la Louisiane.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général qu'il vient de recevoir, au No 35 rue St-Louis (Vieille chaussée de l'Hôtel St-Louis), son Dépôt de Glace de la Louisiane. Il continuera à vendre cette glace à prix réduits.

P. USNER.

Avis spécial.

☞ Aux expéditeurs de fret pour la Rivière-Rouge.—Les bateaux à vapeur de la Compagnie de Paquebots de la Rivière-Rouge, nommés dans mes annonces, ASSURENT maintenant aux mêmes taux que les bateaux à vapeur JOHN T. MOORE.

JESSE K. BELL,
Président de la Compagnie de Paquebots de la Rivière-Rouge.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans.

156 ... CANAL ... 156

(Incorporé le 15 mars 1855)

—OFFICIERS :—
L. F. GENERES, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er vice-président.
THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président.
CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président.
SAM. JONES, JR., trésorier.

—Directeurs—
Dr. W. Newton Mercer.

| | |
|---|---|
| L. F. Generes, | David Urquhart, |
| George Jonas, | John G. Gaines, |
| Thos. A. Adams, | Carl Kohn, |
| Thos. Allen Clarke, | Christian Schneider, |
| Charles J. Leeds, | Samuel Jamison. |

Intérêt de 6 p.c. sur les dépôts

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire,
CONTRE L'INCENDIE.

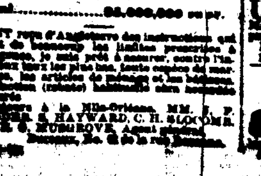

Capital ........ $5,000,000 en or.

AYANT reçu d'Angleterre des instructions qui étendent de beaucoup les limites prescrites à cette Agence, je suis prêt à assurer, contre l'incendie, aux taux les plus bas, toute espèce de marchandises, les articles de ménage et les bâtisses.

La réduction (rebate) habituelle sera accordée aux courtiers.

Références à la Nlle-Orléans, MM. J. P. SCHMIDT & HAYWARD, C. H. SLOCOMB.

E. G. MUSGROVE, Agent général.
Bureaux, No. 65 de la rue Carondelet.

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI,
DE
NORMAN & REISS,

126 et 128, rue Vieille-Levée, 126 et 128.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT :

Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de candis nougatés,
Candis Star,
Candi amer (Horehound),
Candi travail,
Candi dur,
Pralines Kisses américaines,
Pain de Tangiba,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons secs ;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.

Toute espèce de
GATEAUX
ornés et simples.
GATEAUX DE MARIAGE
faits sur commande dans le plus court délai.

On importe toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie,
Ornements de toutes grandeurs
Paniers de pâte de gomme,
Paniers en or et argent,
Toute espèce de vases,
Fleurs de tous genres,
Cornets d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront au plus bas prix de marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works :

ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLIONS,
FIRE CRACKERS,
TORPEDOES.

Prize Boxes.

BON TON, SANTA CLAUS,
NOVELTIES,
CASH PRIZE BOX, SHOO FLY,
LITTLE SHOO FLY.

A vendre en gros par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents.
Nos 126 et 128 de la rue Vieille-Levée.

NATTES INDIENNES
Véritables.

LE soussigné ayant fait des achats considérables à la VENTE A L'ENCAN de la cargaison de la barque

LAWRENCE,

Dispose d'un assortiment complet des

Meilleures Nattes
De Canton,

Aux Prix les plus réduits.

Désireux d'écouler promptement ces marchandises, nous les cèderons à

A une très légère augmentation sur le prix d'achat.

D. H. HOLMES

155 ... RUE CANAL ... 155
—ET—
15 ... RUE BOURBON ... 15

Robt. E. Lee's Cheap Hat Store.
Corner Royal & St-Louis.

HATS at $1.25, $1.50, 75 cts. Extra qualities from $1 to $3. SILK HATS $4 to made to order.

MULLS SUISSES

En magasin et attendus.
A vendre par
J. G. LINGHAM & CO,
Au No 7 de la rue Carondelet.

Vin, Sardines, Bière.

75 barriques vin de famille,
100 barils ale de J. Jeffrey & Co,
75 " porter de R. & Byass,
75 " XXX de Dublin,
200 barillets harengs de Hollande,
[illegible] caisses fromage Tête de Maure,
[illegible] caisses sardines [illegible],
[illegible] " de [illegible],
[illegible] " asperges françaises,
[illegible] " cherry cordial véritable,
[illegible] " pâte et gelée de Goyave en boîtes de toutes grandeurs,
[illegible] " moutarde française,
[illegible] " prunes d'Ente, très grosses, en panneaux et en boîtes,
[illegible] " olives de Marseille,
[illegible] biscuits de MM. Huntley & Palmer, tels que Cracknells, Napoléon, Gem, Mixes, Sponge, Rusks, Albert, Pearl, Nic Nac, Vanille.

En magasin et en débarquement.
A vendre par J. B. SOLARI,
45 rue Royale.

Bracelet Perdu.

UNE récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera, au No 174 de la rue de l'Esplanade, le BRACELET EN OR perdu dans un des chars du Pont du Bayou ou de la rue des Magasins, jeudi, 9 du courant, entre 4 et 5 heures de l'après-midi.

S. McLEAN.

Chien Trouvé.

S'est réfugié chez les soussignés, au moulin à scies Jackson, sur la Levée, Troisième District, entre la rue Poland et le Couvent, un chien épagneul de chasse blanc avec deux taches marron, sur la tête et sur le dos. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais.

PITALUGUE & PETIT.

Redmond B. Mannion,
22 ... Rue Carondelet ... 22

EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur

MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres,
DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris,
S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne,
M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Francfort,

Et tous leurs correspondants.

Annonce.

TRAITEMENT pratique des hernies, chez les deux sexes, et guérison, par voie de suite, de cette affligeante et grave infirmité.

En vue d'une telle découverte et que de nombreux résultats ont sanctionné efficace, on n'a pas cru, dans l'intérêt de l'humanité, devoir garder plus longtemps un silence restreint sur l'importance de cet objet.

Pour les consultations et les conditions, s'adresser à l'office du Dr. J. B. Maille, tous les jours, de 10 heures à midi, les dimanches exceptés, rue du Rempart, entre Bienville et Conti, Maison Robinson.

Nouveau Magasin.

AU BON MARCHÉ.

HYPOLITE MENGELLE, ex-associé de la maison J. G. Reynaud, vient d'ouvrir un magasin de Chaussures, de Modes et d'Articles de Fantaisie. Ces articles sont vendus si bon marché, que les dames feront bien, avant de faire leurs emplettes, de visiter le No 29, rue du Camp, près la rue du Canal.

C. F. HOLLE & CO,
Négociants Commissionnaires
ET EXPÉDITEURS,
—ET—
Marchands de Produits de l'Ouest, Vins et Liqueurs.
—Egalement—
Agents pour la vente de la célèbre

Lager Beer de Cincinnati.

61 ... Rue des Magasins ... 61

Ils font des avances libérales sur les consignations.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

LA MAISON située rue Bourgogne, No. 21, ayant SIX GRANDES CHAMBRES, avec une galerie ; le tout en bon état. Pour les conditions, s'adresser rue Bourbon, No 206.

Restaurant à vendre.

MONSIEUR F. AUGUSTE, offre à vendre le Restaurant-Café (avec un billard) connu sous le nom de "Orleans Exchange" (Mandeville) à des conditions très libérales.

Ce restaurant se trouve en face du warf et possède une belle clientèle.

S'adresser au restaurant Victor, 102, rue du Canal.

Maison à louer

121 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne—Ah ! tout en à bail. S'adresser à HENRY CHIAPELLA, Avocat, 4 Galerie Cenas.

A vendre,

UN SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés situé au No 224 rue Dauphine, entre Barracks et Trémé, pour cause de maladie du propriétaire.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Vendre,

Pour cause de départ,
Une GROCERIE située dans le centre du Second District et bien achalandée. Conditions raisonnables. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 MARS—CLASSE No 62.

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les bureaux de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co.,
Contractants.

Rue St.-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.

En témoignage, nous apposons notre signature. Nouvelle-Orléans, ce 14 mars 1871.

E. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Aux Souscripteurs
AU
FONDS PATRIOTIQUE FRANÇAIS.

Nlle-Orléans, 1 mars 1871.

La guerre étant terminée, par la ratification des préliminaires de paix, le bureau, chargé de centraliser les souscriptions au fonds patriotique français, désirant se mettre en mesure de terminer sa mission et de rendre ses comptes, invite toutes les personnes de la ville et de la campagne qui ont des listes de souscriptions à bien vouloir les renvoyer au président, avec les sommes qu'elles ont reçues. Il prie également les comités des entreprises dont le montant est destiné à être versé au fonds patriotique, de presser la rentrée des sommes dues.

Le bureau fait appel aux souscripteurs en retard, pour qu'ils veuillent bien verser entre les mains du trésorier, dans un délai aussi rapproché que possible, leurs cotisations arriérées jusqu'à la fin de février, mois avec lequel doit prendre fin cette souscription organisée pour toute la durée de la guerre.

Enfin, le bureau saisit cette occasion pour faire un dernier et pressant appel à toutes les personnes sympathiques à la France en faveur des milliers de malheureux que la guerre a privés de leurs ressources et qui souffrent actuellement de la misère. Le bureau recevra avec reconnaissance toutes les sommes qui lui seront adressées pour grossir le fonds patriotique français de la Louisiane.

ALBIN ROCHEREAU, Président.
JOSEPH GIROD,
FELIX LIMET, Vice-Présidents.
ERNEST MERILH, Trésorier.
Dr J. TOUATRE, Secrétaire.

HENRY TRICOU. EUGÈNE BOISSEAU.

TRICOU & BOISSEAU,
88 - - Common St. - - 88

ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT de—
CHAPEAUX feutre et laine,
pour hommes et enfants,
CHAPEAUX paille et Campêche,
CHAPEAUX pour femmes et Enfants.

F. Ouret,
784 et 786 Broadway, New York.

A l'honneur d'annoncer aux voyageurs de la Nouvelle-Orléans qu'il a de bas prix comme $2 50 par jour. Cet hôtel est situé dans la meilleure partie de la ville et chacun sait combien les chambres et la cuisine sont soignées.

Prêt d'Argent,
A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES
Au No 133 rue Royale,
Entre Toulouse et St-Pierre.

Checks,

PAR la banque Germania Nationale, la banque Hibernia et d'autres banques de la Nouvelle-Orléans, à vendre par
BARNETT, SEYMOUR & Co,
Au No 33 de la rue du Camp.

Viande en Grenier, &c.

200,000 livres Epaules sèches salées,
[illegible] livres Plats-Côtés désossés, &c. de
[illegible] Plats-Côtés du ribeaud,
[illegible] Plats-Côtes ribeaud.
200 barils Whisky Excelsior.
200 barillets Saindoux.
200 barils porc mess et prime.

A vendre par J. B. VANHORN & CO,
No 35 de la rue Poydras.

Avis aux bons Fumeurs.

GRAND CHOIX DE
CIGARES
D'importation directe de la Havane,
COMPRENANT les meilleures marques—
[illegible] Carolina, Acceptation, et Figaro et Intimidad. Matches — Flor Accepted, Regalia Británica, Regalia del Rey, Media Regalia, Brevas, Londres, Londres de Corte, Regalia Cilindrada, Conchas et Trabucos. Environ 200 000 Cigares de tous prix et qualités. AUX FABRICANTS DE CIGARES. Un lot de l'excellent Tabac en feuille du Mexique. Le tout nouvellement reçu, pour consommation et à vendre par

C. C. LEVEAU,
46 Rue Vieille-Levée 46
Ancienne maison J. M. Caballero.

J. H. JENSEN,
—Agent pour la vente du—
Superphosphate de Chaux,
DE RHODES.
Guano Ammon, du South Sea,
soluble,
ET
Guano Orchilla,
DE RHODES.

Les meilleurs engrais connus offerts le commerce.

FACTEUR DE COTON ET NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE.

BUREAUX—No 79 de la rue Carondelet, Nlle Orléans, Lne.

A. COUTIN,
NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR,
Au No 30 de la rue des Magasins,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Spécialité de Vins, Eaux-de-vie et Liqueurs de choix.

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS, (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) manufacture en ce moment un engrais très important [illegible]. Les ingrédients employés sont [illegible] les plus riches [illegible] qu'on puisse trouver à l'état naturel [illegible].

R. D. GULLETT.

Les demandes d'achat, en paiement ou par lettres, doivent être adressées au bureau de la Compagnie, No 5 rue de l'Union, 2me étage, Nlle Orléans.

Fabrique d'Engrais et Laboratoire
DE
STERN.

POUR économiser la main d'œuvre et avoir de récoltes abondantes.
Employez
LES CÉLÈBRES ENGRAIS,
Le Superphosphate de noir animal
OU
Le noir animal pulvérisé de
STERN,

Fabriqués par LOUIS STERN & BROS, à la Nouvelle-Orléans (Louisiane).

Fabriques dans la rue des Français, près le Canal Marigny.

Bureaux, No 18 de la rue de Chartres.

Y trouvera constamment du noir animal de tous les degrés, de l'acide sulphurique et de l'huile de pieds de bœufs.

Changement de domicile.

Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis qu'il a transféré son domicile au No 15, rue de Douane.

P. POUJOL.

DENTISTES.

LE DR. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,

Opérant et demeurant, No 14, rue Baronne, même maison, près la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxyde d'azote.

PRESERVEZ VOS DENTS.
J. A. CANADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN DENTISTE.
129, Canal entre St Charles et Carondelet.

INFORME le public, qu'il continue d'exercer sa profession dans toutes ses branches, à des prix réduits, à la portée de toutes les classes, en raison des circonstances du temps. Son objet est de donner le bénéfice de son expérience acquise par plusieurs années de [illegible] dans cette ville, à ses clients et au public en général qui peuvent avoir besoin de ses services. Ayant à son service deux dentistes pour l'aider dans la partie mécanique, il se trouvera à même de faire toutes les dents artificielles, les fausses dents, [illegible] avec tous les derniers perfectionnements [illegible], et son habileté sont bien connus.

☞ Consultations en anglais, français et espagnol. Extraction de dents sans douleur par le chloroforme.

DENTISTE. — CONSULTATIONS.

J. S. KNAPP, chirurgien dentiste, au No 16 de la rue Baronne, près Canal, tout en se chargeant des opérations de son art, et des extractions sans douleur, et [illegible] le SAMEDI AUX ENFANTS, il donnera des consultations sur l'extraction des "premières dents" et le traitement des irrégularités et des diverses maladies auxquelles est sujette la dentition.

Prix, l'in consultation ........ $5

$20 Seulement $20.

LE Dr. GEO. MERMILLOD, affectionnant au public de ses [illegible] [illegible] riches, au plus bas prix [illegible].

WHISKY. WHISKY.

PRODUIT de choix, de l'Ouest, provenant de la Distillerie (Vincent City). Les consignés [illegible] MAGENTA, WHITE WHEAT.

Ces whiskys sont particulièrement recommandés aux [illegible] à leur [illegible]. Le commerce de la ville et à celui du [illegible] est invité à voir [illegible].

FAIRCHILD & BINGHAM,
Aux Nos 21 et 23 de la rue des Magasins.